



**Pôle Territorial de Coopération Économique**

**Cluster Musique & Image**

**Métropole Clermont Vichy Auvergne**

# **PROJET 2017-2019**

<b>EN INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>PRÉSENTATION DU CLUSTER</b>	<b>4</b>
<b>POURQUOI LE DAMIER ?</b>	<b>5</b>
HISTORIQUE DE CRÉATION : UN TERREAU PRÉALABLE REPÉRÉ DÈS 2006	5
UN CLUSTER DANS LES INDUSTRIES... CULTURELLES ?	6
LE DAMIER : AU-DELA DU CLUSTER, UN PTCE	7
LES ADHÉRENTS	7
DONNÉES STRUCTURELLES : ÉQUIPE, MOYENS, PARTENAIRES...	8
ÉVOLUTION DU MODÈLE ÉCONOMIQUE 2017-2019	9
<b>PROJET 2017-2019</b>	<b>11</b>
CRÉER DES ESPACES DE COLLABORATION	12
1. <i>Favoriser l'interconnaissance</i>	13
2. <i>Accompagner l'émergence ou le déploiement de projets collaboratifs</i>	14
FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DES MEMBRES	18
1. <i>Prospecter de nouveaux marchés</i>	18
2. <i>Obtenir de nouveaux marchés</i>	19
OFFRIR DES SERVICES PERFORMANTS ET STRUCTURANTS	21
1. <i>Services d'experts</i>	21
2. <i>Développer les compétences</i>	21
3. <i>Mutualiser</i>	22
DÉVELOPPER LA VISIBILITÉ DE NOS FILIÈRES	23
1. <i>Promouvoir les filières par une communication adaptée</i>	23
2. <i>Organiser des évènements mettant en lumière les adhérents et leurs compétences</i>	23
3. <i>Œuvrer à une meilleure connaissance des filières musique et image et plus largement les industries culturelles</i>	24
ENGAGER UNE DÉMARCHE PROSPECTIVE	27
1. <i>Anticiper les mutations des filières musique &amp; image via un groupe de travail R&amp;D</i>	27
2. <i>S'impliquer dans un laboratoire d'expérimentation à ciel ouvert : La Rue Créative</i>	28

## EN INTRODUCTION

En 2014, la nomination du DAMIER par l'État en tant que [Pôle Territorial de Coopération Économique \(PTCE\)](#) symbolisait la reconnaissance nationale de notre [projet tourné vers les logiques de mutualisation](#) depuis sa création en 2011.

Les [50 entreprises](#) qui sont aujourd'hui membres du cluster représentent la totalité des filières musique et image : diffuseurs, producteurs, prestataires techniques, partenaires opérationnels... Elles sont en mesure de [collaborer pour proposer des solutions complètes et sur-mesure](#) à tous ceux qui souhaitent créer et organiser des événements ou des opérations dans ces domaines.

Plus globalement, nos adhérents - par la force de leur expertise et de leur créativité - s'inscrivent solidairement dans les [réflexions prospectives](#) que LE DAMIER peut porter quant au devenir des filières sur des territoires élargis (Clermont Métropole, Grande Région Auvergne Rhône-Alpes...), en phase avec les évolutions des économies et des sociétés.

LE DAMIER contribue au [renforcement des entreprises, à la création et la pérennisation d'emplois non délocalisables sur son territoire](#). Il œuvre dans un champ d'activité double : [économique](#) (génération de richesse et d'emploi) et [culturel](#) (production de contenus, création de valeur, de sens et d'identité). Il collabore avec les entreprises, les Établissements d'enseignement supérieur et Collectivités dans le cadre de projets innovants visant un [développement local durable](#).

Fin décembre 2015, les adhérents et partenaires du DAMIER se réunissaient dans le cadre d'un [forum prospectif collaboratif](#) visant à « Construire ensemble la vision et la stratégie du DAMIER pour 2025 ». Ce forum a été l'occasion de questionner tant notre projet et nos missions, que les valeurs que nous portons, afin de dessiner ensemble une identité plus forte et porteuse de sens.

Ces journées ont été le point de départ de la [définition collective des orientations stratégiques](#) du DAMIER pour la période 2017-2025.

Aujourd'hui, il s'agit non seulement d'assurer la pérennité de cet [outil de développement de filière](#) qu'est LE DAMIER, mais aussi d'en faire une [structure incontournable](#) qui saura représenter et valoriser les entreprises adhérentes, et plus globalement l'économie des industries culturelles sur le territoire de la métropole clermontoise, en région Auvergne-Rhône Alpes et au-delà. .

Il s'agit également de [développer les collaborations entre adhérents](#) autour de nouveaux projets, de leur permettre d'accéder à de nouveaux marchés collectifs qui leur permettront d'asseoir leur économie, de leur proposer de nouvelles pistes de développement, d'être toujours au plus près de leurs besoins et leurs attentes... pour avancer ensemble vers ce DAMIER que nous nous sommes rêvé collectivement pour 2025.

# PRÉSENTATION DU CLUSTER

## **LE DAMIER, accélérateur de développement et de collaborations**

Créé en 2011, LE DAMIER est une grappe d'entreprises (cluster) représentant les industries musicales et audiovisuelles.

Rassemblant une cinquantaine d'adhérents, ses missions sont de promouvoir, fédérer et développer la compétitivité des acteurs de la musique et de l'image, en les rassemblant autour d'une synergie et d'une dynamique commune.

En 2014, LE DAMIER était reconnu Pôle Territorial de Coopération Économique<sup>1</sup> par l'État.

## **Le rôle du DAMIER :**

Favoriser le développement des entreprises adhérentes et des filières musique & image par la construction de nouveaux modèles économiques et collaboratifs vertueux et innovants, basés sur la complémentarité et la mutualisation.

## **Les missions du DAMIER :**

**Créer des espaces de collaborations :** favoriser les conditions de la collaboration entre adhérents (interconnaissance, mise en réseau) et accompagner l'émergence et le déploiement de projets collaboratifs (ingénierie de projet, appui à la recherche de partenaires et de financements, soutien à la communication, à la commercialisation, etc).

**Favoriser le développement commercial de ses membres :** prospecter de nouveaux marchés, répondre collectivement aux appels d'offre, mutualiser les compétences des adhérents pour les positionner ensemble sur de nouveaux marchés collectifs.

**Offrir des services performants et structurants :** donner accès à des services que les adhérents ne pourraient pas financer seuls (service juridique, ingénierie financière...), favoriser le développement des compétences (formation professionnelle), permettre de gagner en performance par la mutualisation (groupement d'employeurs).

**Développer la visibilité et la (re)connaissance des filières musique et image :** promouvoir les activités des membres via des outils adaptés et l'organisation d'évènements « vitrine », œuvrer à une meilleure connaissance des filières musique et image et plus largement des industries culturelles.

**Engager une démarche prospective :** anticiper les mutations des filières musique et image, soutenir les démarches innovantes portées collectivement par les adhérents.

---

<sup>1</sup> **Définition - Loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014, Article 9 :** « Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale **pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable.** »

# POURQUOI LE DAMIER ?

## HISTORIQUE DE CRÉATION : UN TERREAU PRÉALABLE REPÉRÉ DÈS 2006

- Des filières musique et image particulièrement riches sur le territoire de la Région Auvergne : en 2006 plus de 800 artistes en musiques actuelles, 300 acteurs économiques identifiés (maisons de disque, éditeurs, entrepreneurs de spectacles, tourneurs, prestataires, ...), près de 500 structures impliquées dans la diffusion, le plus important festival de court métrage au monde et une forte dynamique dans le domaine de l'image.
- Deux filières (musique et image) intimement liées et complémentaires qui multiplient les collaborations (réalisation de clips, création de musique pour l'image, sound design, projets d'équipements communs, ...) et qui contribuent fortement à l'image et à l'attractivité du territoire.
- Une démarche de professionnalisation engagée sur le territoire : création d'équipements structurants (Coopérative de Mai, Zénith d'Auvergne...), de structures innovantes et compétitives (tourneurs, maisons de disque, prestataires) et mise en place d'une politique de soutien cohérente (aides financières et techniques, conseil et accompagnement, coordination d'actions).
- Conscientes des enjeux liés au développement des industries culturelles, les Universités (UDA, UBP) et le Groupe ESC Clermont initient des formations dans ces domaines.

Après plusieurs années d'analyse de la filière et de définition de politiques d'accompagnement appropriées au développement constaté au sein de ces industries, LE DAMIER est créé en 2011 sur une initiative du Transfo (Agence culturelle en Région Auvergne), avec l'appui de l'Agence Régionale de Développement Économique, des services de la Région Auvergne, de Clermont Communauté, et en partenariat avec l'association « Sauve qui peut le Court Métrage ».

La création du DAMIER témoigne ainsi d'une volonté de structuration et professionnalisation des acteurs locaux.

L'association fait l'objet d'une labellisation par la DATAR et devient ainsi la première grappe d'entreprise musique et audiovisuel sur le territoire national présentant un périmètre régional.

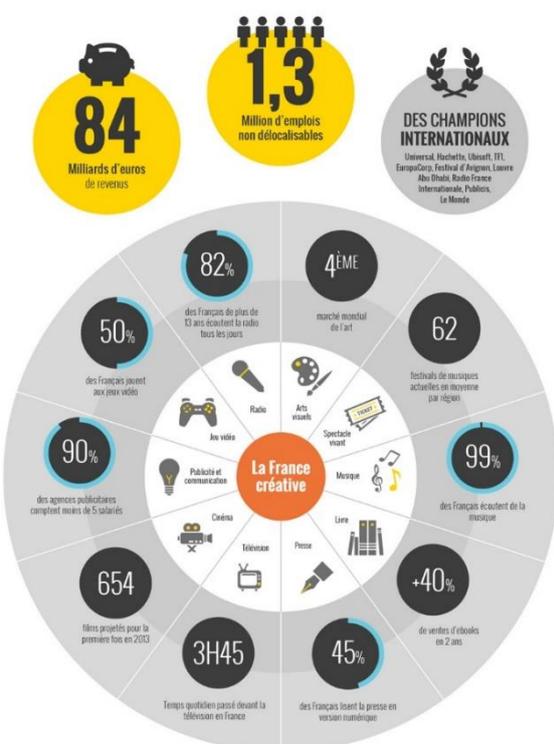
**Son objectif : Rassembler des entreprises et acteurs de la filière industrie de la musique et de l'audiovisuel en vue de coopérer pour la promotion et le développement de ces filières.**

## UN CLUSTER DANS LES INDUSTRIES... CULTURELLES ?

Ces dernières années, la question de l'impact de la culture et de la créativité – ou de la créativité générée par la culture – est entrée dans le débat sur le renforcement ou le déploiement de la croissance en Europe, le secteur des industries créatives et culturelles étant identifié comme une source de renforcement de sa capacité à innover et à créer de la valeur ajoutée.

### La culture made in France : L'ANTI-CRISE !

Emploi, croissance, innovation, les secteurs de la culture et de la création ont davantage progressé que le reste de l'économie française tant en terme de croissance économique que de création d'emplois.



Les industries culturelles et créatives ont intégré le numérique dans toutes leurs chaînes de production et inventé une nouvelle relation aux consommateurs. Leurs contenus attractifs et interactifs nous accompagnent au quotidien.

Chiffres extraits du Panorama EY publié en octobre 2015

DÉCOUVREZ LE DEUXIÈME PANORAMA ÉCONOMIQUE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION EN FRANCE SUR

[www.francecreative.fr](http://www.francecreative.fr)

#FranceCreative

En 2013, L'étude menée par le cabinet Ernst & Young « Panorama des Industries culturelle – Au cœur du rayonnement et de la compétitivité de la France » mettait en lumière la **valeur économique** (75 milliards d'euros) et **sociale** (près de 1,2 million d'emplois soit 5% de l'emploi total en France) des industries créatives.

Ces activités sont connues pour être essentielles à la vitalité et à la diversité culturelle de la France, à son attractivité et son rayonnement, mais aussi au lien social, mais on oublie trop souvent que leur production (biens et services) est aussi une source considérable d'emplois pour notre territoire, pour la plupart non délocalisables.

Les principales caractéristiques des industries culturelles

- l'intersection entre l'économie et la culture,
- la créativité comme cœur de l'activité,
- la production de biens et de services fréquemment protégés par la propriété intellectuelle,
- la production de nouveaux usages et de technologies émergentes,
- la double nature : économique (génération de richesse et d'emploi) et culturelle (génération de valeurs, de sens et d'identité),

Les industries culturelles sont un secteur économique à part entière, ce qui justifie pleinement la structuration de clusters autour de ces filières.

*D'autres clusters existent en France sur ce champ : Cluster du quartier de la création à Nantes, Ma Sphère à Toulouse, Le Pôle Industries culturelles et Patrimoine à Arles.*

## LE DAMIER : AU-DELA DU CLUSTER, UN POLE TERRITORIAL DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

En 2014, LE DAMIER faisait partie des 24 lauréats nationaux de l'appel à projet PTCE (Pôle Territorial de Coopération Économique) initié par l'État et était le seul sur le territoire de l'ancienne Région Auvergne. 16 autres projets étaient reconnus en 2016, soit 40 projets « labellisés » au plan national.

### Définition - Loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014, Article 9 :

« Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable. »

Le PTCE est un label de l'économie sociale et solidaire. L'ESS est un poids lourd de l'économie française. En 2014, les associations, coopératives, mutuelles et fondations qui composent l'économie sociale et solidaire comptent 223 000 établissements employeurs employant 2,34 millions de salariés, soit 10,3% du total de l'emploi salarié (en incluant l'emploi public). Chaque année, 1 emploi sur 5 est créé dans le champ de l'ESS. (Source : Conseil National des Chambres Régionales d'Economie Sociale)

Les PTCE permettent notamment de recréer des filières, des emplois et de revitaliser des territoires sinistrés socialement et économiquement. Cette innovation tient à des formes de coopération économiques initiées par des organisations de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), qui, par leurs finalités sociales et environnementales, par leurs formes de gouvernance et leur ancrage territorial, contribuent à faire prévaloir coopération et mutualisation entre acteurs.

Les PTCE conduisent des dynamiques d'expérimentations, fruits d'histoires locales, porteuses d'innovations économiques et sociales.

Ils sont axés sur le développement local, le développement économique et la production de services.

*D'autres PTCE dans le champs culturel : La Coursive Boutaric (Dijon), Les Interactifs (Deux-sèvres)...*

## LES ADHÉRENTS

50 adhérents en 2016 répartis en collèges métiers selon leur activité principale, de manière à répondre efficacement aux besoins de toute la filière musique et image et permettre une représentation des différents corps de métiers : Collège 1 – Musique // Collège 2 – Image // Collège 3 – Prestataires et activités support // Collège 4 – Enseignement supérieur et Recherche // Collège 5 – Collectivités et institutions, Agences régionales, Chambres consulaires.

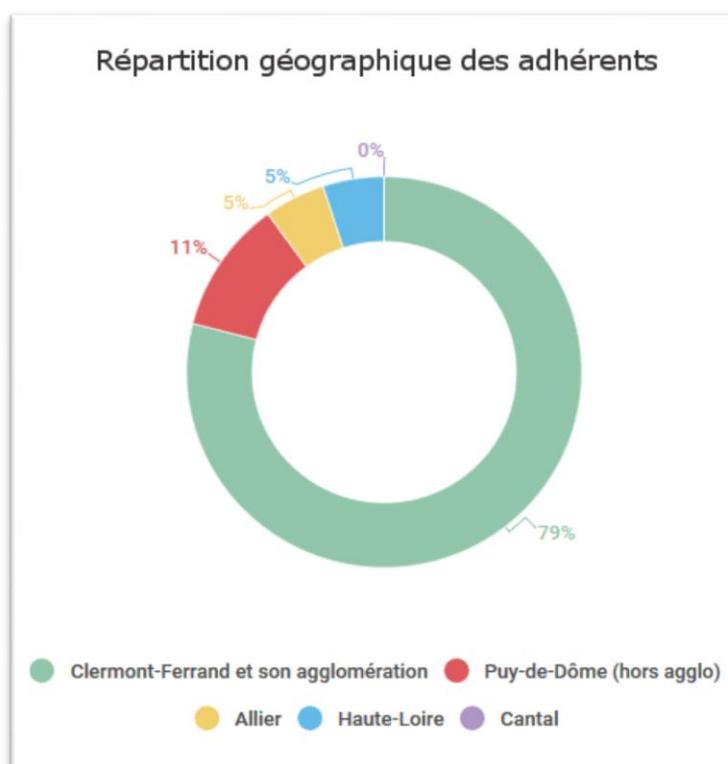
Ensemble, ils représentent une chaîne de compétences complémentaires :

- Production de spectacles et événements culturels : programmation artistique, administration, coordination technique et régie générale, communication...
- Prestations techniques et location de matériel : audiovisuel, sonorisation, éclairage...
- Production audiovisuelle : film de création, film institutionnel, captation, post-production, composition de musique originale, édition musicale

- Prestations d'ingénierie : études et diagnostics, ingénierie de projets culturels et de coopération, innovation sociale...
- Formations : dans les domaines de la musique, de l'audiovisuel et l'image, de l'entrepreneuriat culturel...
- Produits culturels : conception et commercialisation de produits culturels innovants.

En 2015, les adhérents du DAMIER représentaient :

- Un chiffre d'affaires cumulé de 11 millions d'euros
- 167 emplois cumulés



### **DONNÉES STRUCTURELLES : ÉQUIPE, MOYENS, PARTENAIRES...**

**Gouvernance** : Association Loi 1901. Les membres du DAMIER constituent L'Assemblée Générale et sont répartis en 5 collèges selon le métier qu'ils représentent. Les décisions stratégiques du DAMIER sont prises au sein du Conseil d'Administration (12 membres élus pour 3 ans.) Le Bureau prend les décisions opérationnelles nécessaires au bon fonctionnement de l'Association et se compose de 4 membres, élus par le Conseil d'Administration en son sein. La Directrice met en œuvre les décisions prises par ces instances.

**Équipe en 2016** : 2 salariés permanents - Une Directrice et un Chargé de développement économique

**Budget annuel** : environ 202 000€ en 2016

**Partenaires financiers en 2016** : Région Auvergne – Rhône Alpes ; Clermont-Communauté ; Etat (Appel à projets PTCE)

**Provenance des ressources propres** : adhésions ; ventes de services aux adhérents (accompagnement des projets collaboratifs, formation, services d'expertise juridique, comptable, déplacements salons, etc.) ; commercialisation (organisation d'événementiels clés en main à destination d'entreprises/collectivités, réponse collective à des appels d'offres, etc.) ; autres ventes (entrées aux évènements organisés, etc).

## ÉVOLUTION DU MODÈLE ÉCONOMIQUE 2017-2019

Depuis sa création, LE DAMIER s'est donné pour objectif de développer son auto-financement, en se fixant comme première étape d'atteindre les 50%.

Le financement par l'État au titre de la reconnaissance en tant que PTCE est arrivé à échéance au 31 décembre 2016. LE DAMIER a donc anticipé cette baisse de 24 900€ annuels de subventions dès 2017 en travaillant à la construction d'un nouveau modèle.

La provenance des recettes issues de la vente de services telle que développée ces dernières années reste identique. LE DAMIER tachera cependant d'en augmenter les montants (formation professionnelle, services d'experts, etc...). Le développement de ces services devra apporter environ 10 000€ de ressources par an à l'horizon 2019.

- **Évolution de la politique d'adhésion**

De 2011 à 2013, le montant des cotisations était fixé à 100€ HT pour tous les adhérents. LE DAMIER a procédé à une hausse de ce montant sur 3 années consécutives. En 2016, le montant des cotisations s'est établi selon quatre tranches, en fonction du chiffre d'affaires des membres, permettant de générer environ 14 000€ de ressources par an.

Cotisation Tranche 1 : chiffre d'affaires <20K€ : 220€ HT

Cotisation Tranche 2 : 20k€-60K€ : 270€ HT

Cotisation Tranche 3 : 60K€-250K€ : 310€ HT

Cotisation Tranche 4 : > 250K€ : 350€ HT

- **Nouvelles modalités d'accompagnement des projets collaboratifs**

En 2016, LE DAMIER modifiait les conditions d'accompagnement des projets collaboratifs jusque-là basées sur le principe de la gratuité. Le passage à une rémunération de ce travail permet tant au DAMIER de générer des ressources propres que d'acter la reconnaissance du travail d'ingénierie mené par l'équipe.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

Pour les projets accompagnés dans leur conception, LE DAMIER facturera un coût de travail horaire HT aux adhérents impliqués selon la grille suivante :

En dessous de 35h d'accompagnement : 35€

De 35 à 50h d'accompagnement : 32€

Au-delà de 50h d'accompagnement : 30€

Une prévision de ressources d'environ 3 300€ par an est envisagée dès 2017 (objectif 5000€ en 2019)

Pour les projets accompagnés dans leur commercialisation, LE DAMIER percevra une commission correspondant à 10% des marchés remportés.

Une prévision de ressources d'environ 2 500€ par an est envisagée dès 2017 (objectif 5000€ en 2019).

- **Commission générée sur les marchés collectifs remportés**

De par sa fonction de Pôle Territorial de Coopération Economique, le DAMIER a pour objectif de permettre à ses adhérents d'accéder à de nouvelles ressources financières, de garantir leur développement et leur pérennisation, d'imaginer **de nouveaux modèles économiques collaboratifs et innovants**. LE DAMIER a également engagé une **réflexion sur son propre modèle économique**. Il est impératif que la structure développe son niveau d'autofinancement.

Il est donc absolument nécessaire de trouver de nouvelles ressources tant pour les adhérents que pour le DAMIER **en développant une offre de prestations à destination de nouveaux clients potentiels**.

La chaîne de compétences rassemblées au sein du DAMIER nous permet de pouvoir porter des propositions de prestations ou d'événementiels collectifs, que ce soit par le biais de réponses groupées à des appels d'offre ou le démarchage direct auprès d'entreprises.

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

LE DAMIER est sollicité directement par un **mandataire** ;

LE DAMIER démarche des entreprises en **gré à gré** ;

LE DAMIER identifie et coordonne la réponse collective à un **appel d'offre** ;

LE DAMIER est **sollicité par un adhérent** qui a identifié un marché mais n'a pas toutes les compétences pour y répondre.

En cas de réussite, LE DAMIER perçoit une **commission correspondant à 10% du marché remporté**. Si LE DAMIER tient un rôle de coordination important du projet remporté, la commission pourra être revue à la hausse.

LE DAMIER perçoit également une commission du même montant lorsqu'il est apporteur d'une affaire pour l'un de ses membres.

**L'objectif est de générer 40 000€ en 2019.**

Favoriser le développement des entreprises adhérentes et des filières musique & image par la construction de nouveaux modèles économiques et collaboratifs vertueux et innovants, basés sur la complémentarité et la mutualisation.

## I) CRÉER DES ESPACES DE COLLABORATION

1. Favoriser l'interconnaissance
  - Temps de rencontre
  - Mise en réseau
  - Catalogue des compétences
2. Accompagner l'émergence ou le déploiement de projets collaboratifs
  - Ingénierie de projet
  - Accès au financement privé

## II) FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DES MEMBRES

1. Prospecter de nouveaux marchés
  - Déplacement sur les salons
  - Rencontre avec des apporteurs d'affaires
2. Obtenir de nouveaux marchés
  - Coordonner la réponse collective

## III) OFFRIR DES SERVICES PERFORMANTS ET STRUCTURANTS

1. Services d'experts
2. Développer les compétences
  - Les clés pour réussir
  - Organisation de rencontres professionnelles thématiques
  - Formation professionnelle
3. Mutualiser
  - Développer ses performances par la mutualisation d'emplois
  - Faire baisser les coûts par le collectif

## IV) DÉVELOPPER LA VISIBILITE DE NOS FILIÈRES

1. Promouvoir les filières par une communication adaptée
2. Organiser des événements mettant en lumière les adhérents et leurs compétences
3. Œuvrer à une meilleure connaissance des filières musique et image et plus largement les industries culturelles
  - Travail en partenariat avec les Etablissements d'enseignement supérieur
  - Implication dans différents groupes et réunions de travail
  - Production annuelle de données chiffrées sur les membres

## V) ENGAGER UNE DÉMARCHE PROSPECTIVE

1. Anticiper les mutations des filières musique & image via un groupe de travail R&D
2. Soutenir les démarches innovantes portées collectivement par les adhérents
3. S'impliquer dans un laboratoire d'expérimentation à ciel ouvert : La Rue Créative

## I) CRÉER DES ESPACES DE COLLABORATION

La notion de collaboration est le cœur du projet du DAMIER qui se veut un **outil collectif au service du développement de ses membres et des filières professionnelles représentées.**

Par le rassemblement des 50 entreprises qui le composent, œuvrant chacune dans son domaine particulier avec ses propres spécificités, **LE DAMIER redessine toute une chaîne de compétences complémentaires.**

L'objectif est de permettre à ses compétences de se rencontrer, de se croiser pour tisser ensemble de nouveaux partenariats économiques et de nouveaux projets collaboratifs innovants.

Le mode collaboratif permet aux adhérents de travailler sur des projets d'envergure requérant une chaîne de compétences plus vaste que celle qu'ils possèdent individuellement. Il présente l'intérêt pour les adhérents du DAMIER de se faire connaître sur des marchés qui étaient jusqu'à présent inaccessibles. Travailler en groupe permet d'atteindre de meilleures performances en termes de créativité, d'adaptation à l'inattendu ou encore d'optimisation des ressources de chacun. L'intelligence collective qui en est dégagée forme un tout supérieur à la somme des intelligences individuelles.

Dans l'idée de constituer une chaîne de compétences toujours plus complète, LE DAMIER continuera à prospecter de nouveaux adhérents dont les activités et savoir-faire pourront apporter une plus-value au réseau, éventuellement sur des secteurs complémentaires (numérique, etc).



## FAVORISER L'INTERCONNAISSANCE

### Temps de rencontre

Dans le but de permettre à ses adhérents de se connaître afin d'initier des projets communs, LE DAMIER propose différents temps de rencontre visant à « faire réseau ».

Ainsi, tout au long de l'année LE DAMIER propose à ses adhérents de se retrouver autour de **petit-déjeuner** au cours desquels chacun peut se présenter, faire état de ses projets en cours, de ses besoins, et éventuellement solliciter la collaboration des autres membres.

D'autres temps rythment l'année : **l'Assemblée Générale** au printemps rassemble tous les membres ; un **apéro-projet** est organisé chaque année en septembre pour initier de nouveaux projets collaboratifs ; deux **moments conviviaux** sont proposés en juin et décembre à la suite de temps de rencontres plus formelles pour rassembler les adhérents et favoriser leur proximité.

Ces rencontres peuvent se dérouler chez l'adhérent, permettant ainsi à la structure invitante d'avoir un temps de visibilité.



### Mise en réseau

LE DAMIER s'est donné pour mission de contribuer à la mise en réseau de ses membres, entre eux ou avec des partenaires externes, à l'échelon régional et par l'interconnexion avec les acteurs culturels, économiques et politiques nationaux et internationaux

En dehors des temps d'animation de réseau organisés par LE DAMIER, l'équipe joue un rôle de liant entre ses membres et les aiguille vers les partenaires potentiels extérieurs qui lui semble adaptés.

### Une plateforme numérique de mutualisation de moyens et de compétences

Si l'activité principale d'une entreprise est facilement identifiable, notamment par le biais des outils de communication déjà proposés par LE DAMIER (annuaire des membres, plateforme collaborative d'échanges entre adhérents), les compétences des équipes de chaque entreprise ne sont aujourd'hui ni visibles ni valorisées.

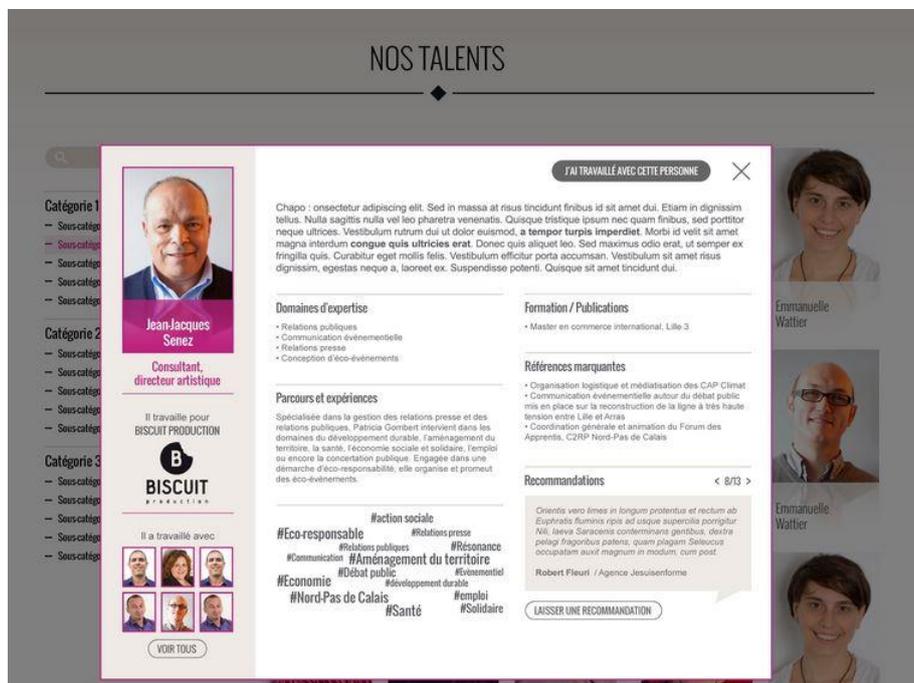
L'objectif du DAMIER étant de favoriser les collaborations entre ses adhérents il s'agit aujourd'hui de **développer un outil mettant en lumière les profils, parcours, compétences spécifiques de personnes qui composent les équipes des membres.**

La plateforme de mutualisation des compétences visera ainsi à valoriser les compétences particulières de chaque salarié des 50 structures membres.

Grâce à l'outil développé, **chaque adhérent en recherche d'une compétence lui manquant pourra cibler la personne adéquate ce qui favorisera les bonnes pratiques et l'économie circulaire en interne.**

Dans un second temps, une partie dédiée à la **mutualisation de moyens** visera à permettre la **meilleure utilisation possible des ressources de chacun dans des objectifs d'économie et dans une démarche développement durable** : L'entreprise X dispose d'un véhicule de fonction qui n'est jamais utilisé à

100%. La salle de réunion dont dispose l'entreprise Y reste vacante plusieurs heures par semaine. L'entreprise Z a acquis du matériel de tournage vidéo qui est parfois disponible. La plateforme proposera un système de mise à disposition de ses ressources auprès d'un autre membre.



## ACCOMPAGNER L'ÉMERGENCE OU LE DÉPLOIEMENT DE PROJETS COLLABORATIFS

Un projet collaboratif est porté par au moins 2 adhérents. Il donne lieu à l'émergence d'un nouveau produit, d'un nouveau service, d'une nouvelle société. Son degré d'ambition et d'innovation fait que le projet nécessite un accompagnement extérieur mis en œuvre par LE DAMIER.

Un projet collaboratif tend à devenir autonome une fois l'accompagnement du DAMIER arrivé à échéance : il présente une viabilité économique et les adhérents porteurs seront en capacité de le gérer à terme.

Un projet collaboratif peut être à l'initiative de :

- Un adhérent seul. Il a une idée de projet pour laquelle il a besoin de faire appel à des compétences externes. LE DAMIER le met en relation avec des partenaires potentiels au sein du cluster.
- Plusieurs adhérents déjà rassemblés autour d'un projet et sollicitant LE DAMIER pour un accompagnement.

### Définition de l'accompagnement

LE DAMIER propose un accompagnement de projet et peut intervenir de la façon suivante :

- Ingénierie de projet
- Mobilisation d'experts en matière juridique, financière, etc. (business plan, études de marché...) permettant aux adhérents impliqués dans les projets collaboratifs de réduire le risque de leur investissement à moindres frais (prise en charge de 50% de la facture dans la limite de 1500€ par projet par an)
- Recherche de partenaires et de compétences manquantes pour le projet

- Lobbying et recherche de financements
- Coordination des acteurs du projet, animation des réunions de travail, soutien à la formalisation si le besoin s'en fait sentir
- Promotion, communication
- Appui à la commercialisation
- Etc. Selon les besoins émis par les adhérents

LE DAMIER peut accompagner jusqu'à 4 projets collaboratifs en simultané.

Une convention encadre l'accompagnement de chaque projet collaboratif pour une durée donnée. Afin de permettre un roulement optimal, LE DAMIER veillera à ne pas étendre son intervention au-delà de 2 ans à compter de la date de signature de la première convention (sauf évolution stratégique ou changement d'échelle du projet).

Concernant les modalités de l'accompagnement, deux cas de figure peuvent se présenter :

- Pour les projets accompagnés dans leur conception, LE DAMIER facture un coût de travail horaire HT aux adhérents impliqués :

En dessous de 35h d'accompagnement : 35€

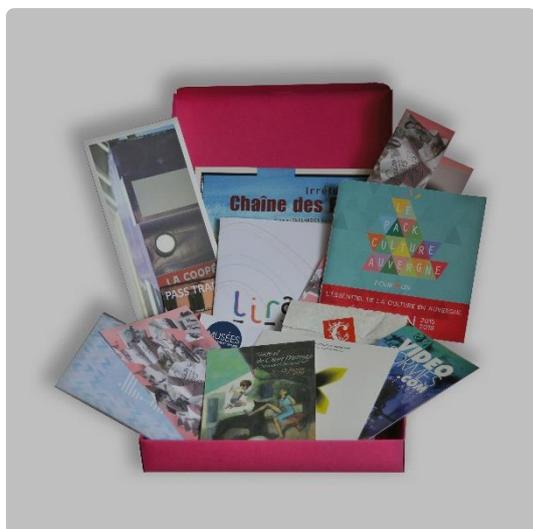
De 35 à 50h d'accompagnement : 32€

Au-delà de 50h d'accompagnement : 30€

- Pour les projets accompagnés dans leur commercialisation, LE DAMIER perçoit une commission correspondant à 10% du marché remporté.

## Exemples de projets accompagnés en 2016

### *Le Pack Culture Auvergne*



Projet initié en 2015, Le Pack Culture Auvergne est un coffret contenant des entrées pour des concerts, des spectacles ou des visites de musées, une sélection des productions littéraires et musicales auvergnates, des surprises et la brochure du pack.

Il est destiné au public auvergnat désireux de s'ouvrir à diverses propositions d'activités culturelles. C'est le cadeau culturel idéal pour les curieux, les habitués, les passionnés ou les novices. Il s'adresse également aux nouveaux arrivants en Auvergne. Il permet ainsi aux entreprises d'accueil de valoriser leur territoire en mettant en avant son dynamisme culturel.

L'accompagnement proposé par LE DAMIER a notamment porté sur :

- Soutien à la communication
- Développement de la commercialisation auprès des entreprises et des collectivités
- Appui à la structuration de l'association support
- Accompagnement de l'évolution du projet et de son développement stratégique

**Adhérents impliqués en 2016 :** La Coopérative de Mai, Sauve qui Peut le Court-Métrage, Vidéoformes, AMTA (Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne), La Baie des Singes.

**Autres partenaires du projet :** La Comédie – Scène Nationale de Clermont-Ferrand, Centre Lyrique, Cinéma Le Rio



Lancé fin 2015, Ici Aussi consiste en la création d'une **plateforme de streaming vidéo** visant à permettre à tous les acteurs, sur tous les territoires, de diffuser et visionner des contenus en temps réel, qu'il s'agisse de spectacles, d'évènements sportifs, de conférences, etc.

Partant de l'envie de prouver que le **numérique**, souvent accusé d'isoler et cloisonner les individus peut au contraire être **rassembleur et générateur de lien social**, les retransmissions se font dans des lieux publics existants et rassemblent ainsi de nouvelles communautés autour des propositions diffusées. Que ce soit dans des médiathèques, des cafés, des restaurants, des salles polyvalentes, des écoles, des maisons de retraite... un large public peut se retrouver autour de contenus vidéo de haute qualité (4K).

Mais la rencontre ne s'arrête pas là... Le projet vise en effet à **permettre les échanges, l'interaction entre le public et l'orateur**. Il devient ainsi possible, à distance, de questionner l'expert donnant une conférence, d'apporter sa contribution dans le cadre d'un débat, d'échanger avec une équipe artistique à l'issue d'un spectacle.

L'accompagnement proposé par LE DAMIER a notamment porté sur :

- Aide à la formulation et à l'écriture du projet
- Appui pour la rédaction de dossiers de financements
- Mise en relation avec les interlocuteurs clés
- Aide à la recherche de financements

**Adhérents impliqués en 2016** : Films IN, Anaïs Productions, Pressop

**Autres partenaires du projet** : Vidélio

### Favoriser l'accès au financement privé

Lors du forum prospectif de décembre 2015, les adhérents du DAMIER ont suggéré la **création d'un fond de dotation** qui viendrait faciliter leur accès au financement privé.

L'objectif du fond serait de soutenir la **création artistique dans les domaines musique & image et le développement d'activités d'utilité sociale ou à fort caractère innovant**.

Le fond n'est pas pensé pour permettre aux adhérents du DAMIER d'accéder à du financement, du mécénat pour leurs projets individuels. Ce n'est pas la vocation du DAMIER, qui intervient toujours en mode collectif/collaboratif. Le fond doit évidemment correspondre au projet du DAMIER et le soutenir,

le rétribuer. Ainsi, la mise en place de cet outil pourrait **permettre au DAMIER de développer ses ressources propres**.

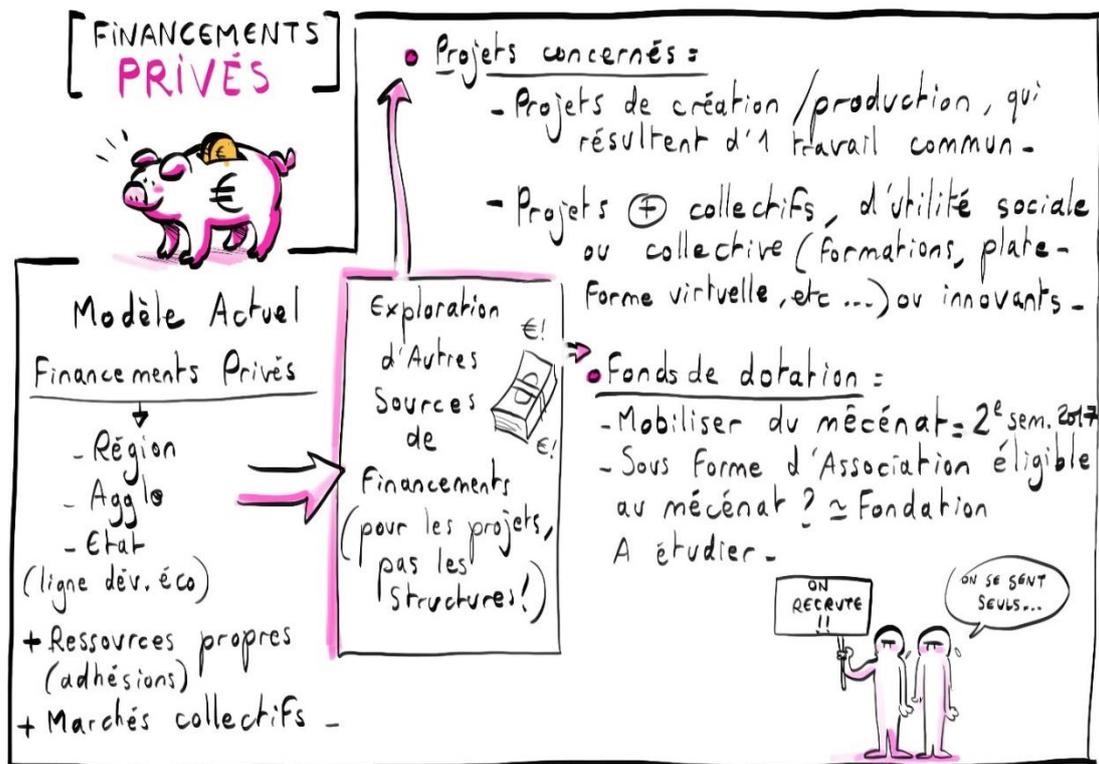
Il faut que LE DAMIER se distingue par rapport aux multiples sollicitations que reçoivent les mécènes. Il doit permettre de permettre le financement de projets qui le sont difficilement autrement.

Deux programmes sont actuellement imaginés :

- Un **programme de soutien à la création**, dès lors qu'au moins 2 adhérents collaborent, coproduisent cette création.
- Un **programme de soutien aux démarches innovantes** avec l'idée d'apporter un financement aux projets collaboratifs innovants accompagnés par LE DAMIER et aux projets qui émergent du groupe de travail R&D.

LE DAMIER a commencé en 2016 à avancer sur un cahier des charges et à rencontrer des partenaires potentiels qui viendraient contribuer à ce projet.

La mise en œuvre effective est prévue dès 2017.



## II) FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DES MEMBRES

De par sa fonction de Pôle Territorial de Coopération Économique, le DAMIER a pour objectif de permettre à ses adhérents d'accéder à de nouvelles ressources financières, de garantir leur développement et leur pérennisation, d'imaginer avec eux de nouveaux modèles économiques collaboratifs et innovants. Il s'agit de se positionner ensemble sur de nouveaux marchés pour être plus forts, de co-construire le développement de filières professionnelles sur le territoire.

Il est aujourd'hui absolument nécessaire de trouver de nouvelles ressources tant pour les adhérents que pour le DAMIER en développant une offre de prestations à destination de nouveaux clients potentiels.

La chaîne de compétences rassemblées au sein du DAMIER nous permet en effet de pouvoir porter des propositions de prestations ou d'événementiels collectifs, que ce soit par le biais de réponses groupées à des appels d'offre ou le démarchage direct auprès d'entreprises.

Les marchés que souhaite développer LE DAMIER présentent une certaine envergure et requièrent la collaboration de plusieurs adhérents qui se réunissent pour porter une réponse collective.

### PROSPECTER DE NOUVEAUX MARCHÉS

Afin de rencontrer de nouveaux clients potentiels, LE DAMIER et ses adhérents se déplacent sur les salons professionnels.

#### Déplacements du Damier sur les salons professionnels

LE DAMIER se déplace sur des salons correspondant à des marchés cibles, en tant que simple visiteur ou comme exposant selon les événements. Il s'agit lors de ces rendez-vous de donner de la visibilité aux compétences des adhérents et de promouvoir l'offre collective proposée par LE DAMIER.

Les salons qui seront prioritairement ciblés pour la période 2017-2019 : salons des comités d'entreprises, salons des maires, salons des collectivités, salons dédiés à l'entrepreneuriat, à l'innovation.



## Déplacement collectif des adhérents sur les salons professionnels

LE DAMIER favorise le déplacement de ses adhérents sur les salons dès lors que ce déplacement est collectif (au moins 2 participants).

Il s'agit essentiellement de salons professionnels dans les champs de la musique, de l'image, du spectacle, de la communication ou de l'organisation événementielle. Les adhérents s'y déplacent pour promouvoir leurs catalogues de prestations mais aussi pour être identifiés par leurs pairs.

LE DAMIER prend en charge 50% du coût de l'**accréditation** pour chaque structure et ce dans la limite de 300€ par structure par salon.

La moitié du coût d'un **stand** pourra également être prise en charge en cas de présence collective sur un salon.



## Rencontre avec des apporteurs d'affaires ou clients potentiels

La première vocation d'un cluster est d'assurer le développement économique de ses membres et de son territoire comme la première volonté d'un chef d'entreprise est d'augmenter son chiffre d'Affaires.

Dès 2017, LE DAMIER initiera un nouveau type de **rencontres, orientées marché**. Il s'agira de proposer des événements de **networking** et de **B2B** qui permettront aux adhérents d'élargir leur réseau via des contacts d'affaires.

La cible prioritaire identifiée est composée de clubs d'affaires, réseaux d'entreprises, réseaux de business angels, etc.

## OBTENIR DE NOUVEAUX MARCHÉS

### Coordonner la réponse collective

En tant que pôle regroupant de multiples compétences telles que la production et l'édition musicale, la production de spectacles, l'organisation de tournées, la production audiovisuelle, la vidéo sur

demande, les prestations techniques son et lumière ou encore l'organisation d'événements, LE DAMIER fédère les énergies de ses adhérents autour de chaque demande pour une **réponse créative, unique et adaptée, portée par des entreprises locales**.

Que ce soit pour l'organisation de soirées et d'événements (lancement de produits, moments privilégiés pour les clients ou salariés, galas, team-building, colloques...), pour la conception de cadeaux culturels ou pour toute autre demande, LE DAMIER est en capacité de répondre aux besoins des entreprises, associations et collectivités.

LE DAMIER souhaite développer des marchés pour ses adhérents et **non pas se mettre en situation de concurrence** avec ces derniers. Une réponse collaborative est apportée lorsque **la chaîne de compétences nécessaire à la réponse est telle qu'un adhérent ne peut être le seul porteur du projet**. Se positionnant comme l'interface entre le client et les adhérents, c'est LE DAMIER qui assure la coordination du dossier auprès du client.

En cas d'obtention du marché, LE DAMIER perçoit une commission correspondant à 10% du montant global.

Un guide méthodologique a été élaboré en 2016, clarifiant les modalités de mise en œuvre de ces marchés, les fonctions et responsabilités de chaque partie prenante.

Il existe deux types de marchés sur lesquels LE DAMIER peut se positionner :

### **Les marchés collectifs**

Ce sont des **contrats de gré à gré** dont les clients sont démarchés par LE DAMIER ou sollicitent d'eux-mêmes LE DAMIER pour une demande de prestation.

La clientèle cible est constituée essentiellement d'entreprises de moyenne à grande taille, de collectivités et de Comités d'Entreprises.



### **Les appels d'offres/marchés publics**

Ils sont soit recherchés par LE DAMIER soit apportés par un adhérent dont les compétences ne lui permettent pas de répondre seul.

Encore une fois, il s'agit de mettre en synergie les compétences des adhérents pour construire une réponse collective portée par le cluster. LE DAMIER agit à titre de chef de file.

### III) OFFRIR DES SERVICES PERFORMANTS ET STRUCTURANTS

#### SERVICES D'EXPERTS

##### Service juridique à la carte

LE DAMIER et le cabinet FIDAL ont signé en 2015 une convention de partenariat permettant aux adhérents d'avoir accès à un service juridique à faible coût. Le principe est celui d'une consommation à la carte sous forme d'abonnement (200€/heure), utilisable à tout moment de l'année.

Les adhérents peuvent contacter l'équipe de juristes de FIDAL dès qu'ils ont des questions relatives au droit de la propriété intellectuelle ; droit des contrats ; droit fiscal ; droit social ; droit des structures (sociétés et associations...).

Suite à une première expertise, un devis est adressé au DAMIER et à l'adhérent concerné.

LE DAMIER prend en charge 50% du coût de la prestation (dans la limite de 1 500€ par structure par an).

##### Conseil en comptabilité et ingénierie financière

LE DAMIER a conclu un partenariat avec le cabinet InExtenso qui intervient en mécénat de compétences à hauteur de 50h maximum par an.

Le principe : [pour toutes les questions des adhérents liées à la comptabilité, l'ingénierie et l'analyse financière, la fiscalité... les adhérents peuvent bénéficier d'un accompagnement gratuit](#) par Sébastien Desitter (expert-comptable, commissaire aux comptes, associé InExtenso Rhône Alpes).

##### Autres services d'experts

Dès lors qu'au moins 2 adhérents ont un besoin commun concernant des services d'experts (étude de marché, attaché de presse, etc.) LE DAMIER se charge de trouver une réponse en identifiant le prestataire le plus approprié et en finançant 50% du coût de son intervention.

#### DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

Le développement des adhérents du DAMIER passe également par leur montée en compétences.

Dans cet objectif, LE DAMIER initie différents temps de rencontres professionnelles et de formation.

##### Les clés pour réussir

Initié en 2016, le programme « Les Clés pour réussir » est constitué de [mini-conférences](#) dont l'objectif est de fournir des [outils clés en main](#) aux adhérents. Ces ateliers ont une durée maximale d'une demi-journée et apportent des [outils concrets pour une meilleure performance de l'entreprise](#).

Quelques thématiques qui pourront être abordées à l'avenir : Réussir sa levée de fonds, Optimiser sa présence sur un salon, Stimuler l'innovation au sein de l'entreprise, etc.

Ces rencontres sont proposées en accès gratuit pour les adhérents (20€ HT pour les extérieurs).

##### Organisation de rencontres professionnelles thématiques

Chaque année, LE DAMIER organise, ou co-organise avec ses partenaires, une à deux rencontres professionnelles thématiques. [Temps d'échanges et de réflexion](#), ces rencontres visent à transmettre une information sur les principaux enjeux du secteur, en alternant approche théorique et partages d'expériences.

## Formation professionnelle

LE DAMIER est enregistré en tant qu'organisme de formation professionnelle depuis 2015 et veille depuis à proposer des programmes de formation répondant aux problématiques rencontrées par ses adhérents.

Deux à trois formations sont ainsi organisées chaque année, en fonction des besoins transmis par nos membres : comptabilité, management et ressources humaines, réponse appel d'offre, prise de parole en public...

A venir en 2017 :

- Appels d'offres : Construire un mémoire technique vendeur et dématérialiser ses réponses
- Développer ses partenariats privés : convaincre et négocier
- Communication écrite : gagner en efficacité dans le montage de ses dossiers

## MUTUALISER

### Développer ses performances par la mutualisation d'emplois

En 2015, LE DAMIER était à l'initiative de la création du [groupement d'employeurs MUTIC](#) qui mutualise un poste d'attaché d'administration entre 8 structures utilisatrices depuis mars 2016.

#### Pourquoi un groupement ?

De nombreuses structures souffrent d'un manque de moyens humains, ce qui représente un frein à leur bon développement économique. [Le groupement d'employeurs permet aux entreprises de se regrouper pour employer un salarié qu'elles n'auraient pas, seules, les moyens de recruter.](#)

#### Le fonctionnement ?

Chaque structure impliquée dans le GE « utilise » le salarié en fonction de ses besoins (quelques heures par mois, un volume fixe chaque semaine, ...) pour un coût horaire de 20€HT. Le salarié se déplace dans ses locaux et vient renforcer son équipe.

La création d'un second poste d'attaché à la communication est à l'étude fin 2016.

En fonction des besoins, de nouveaux recrutements pourront être mis en œuvre sur la période 2017-2019.

### Faire baisser les coûts par le collectif

Parmi les 50 entreprises membres du DAMIER, beaucoup ont recours à des prestataires pour des besoins identiques. Location de véhicules, réservation de nuits d'hôtels, achat de fournitures administratives... plusieurs de ces prestations pourraient être revues à la baisse par la [négociation de tarifs préférentiels](#) pour les adhérents.

Dès 2017, LE DAMIER prospectera donc des partenaires qui seraient prêts à octroyer une remise aux membres du cluster.

## VI) DÉVELOPPER LA VISIBILITÉ DE NOS FILIÈRES

### PROMOUVOIR LES FILIÈRES PAR UNE COMMUNICATION ADAPTÉE

Par le biais de ses outils de communication, LE DAMIER donne de la visibilité à ses adhérents.

Le [site internet vitrine](#) propose à chacun d'avoir un espace dédié, la [plaquette catalogue](#) met chacun en valeur grâce à un système de fiche. Ces outils nous permettent de présenter les entreprises adhérentes auprès de partenaires potentiels lors de nos différents rendez-vous (rencontres professionnelles et groupes de travail divers, RDV avec des entreprises, institutions, autres clusters, etc.).

Le site internet est mis à jour en continu au fil de l'année. Un nouveau développement est prévu pour que les actualités que les adhérents publient sur leurs propres sites soient automatiquement intégrées à celui du DAMIER pour leur faire gagner en temps et en visibilité.

La plaquette-catalogue est mise à jour une fois par an au cours du 1er semestre pour permettre aux nouveaux adhérents de bénéficier de cet espace de visibilité.

Le Guide de l'adhérent disponible en ligne est lui aussi mis à jour en fonction des évolutions du projet et des services proposés par LE DAMIER.



### ORGANISER DES ÉVÈNEMENT POUR METTRE EN LUMIÈRE LES COMPÉTENCES DES ADHÉRENTS

#### Projection « Le Court d'Ici »



Chaque année, LE DAMIER organise la projection « Le Court d'Ici » dans le cadre du Marché du Film du Festival International du Court-Métrage de Clermont-Ferrand.

Ce [programme marché](#) est diffusé à un [public d'acheteurs potentiels](#) (festivals, télévision,...).

D'une durée d'environ 100 minutes, il vise à mettre en lumière la production locale de court-métrages et à valoriser la diversité des formes et des esthétiques existantes sur le territoire.

Qu'il s'agisse de documentaire de création, de film d'animation, de clip ou d'arts vidéo, l'idée est d'amener les adhérents à faire projection commune pour donner un aperçu de la richesse de la création sur le territoire.

**Adhérents participants en 2016 :** Green Piste Records, Vidéoformes, HomeWork, AMTA, La Maison aux Mille Images, Films IN.

## MIMA (Marché de l'Image et de la Musique en Auvergne)

Initié en 2014 et renouvelé annuellement depuis, MIMA est un projet collectif porté par le DAMIER, créé à l'initiative de plusieurs de ses adhérents. Il est accueilli depuis 2015 à Cébazat dans les locaux de l'équipement culturel partenaire Sémaphore.

L'objectif est de créer un espace d'échanges professionnels et de présentation des productions musicales et audiovisuelles des adhérents, à destination des diffuseurs (lieux, festivals, médiathèques, entreprises, collectivités, offices de tourisme...).

Pour ce faire, MIMA propose :

- Un espace salon professionnel accueillant les stands des adhérents impliqués,
- Un temps de showcases et projections leur permettant de montrer leurs savoir-faire à des clients potentiels,
- Un speed-meeting pour faciliter la rencontre entre producteurs et diffuseurs,
- Des tables-rondes pour échanger sur des problématiques professionnelles,
- Des temps conviviaux pour « faire réseau ».

LE DAMIER est chargé de la coordination générale du projet, de la communication et de l'organisation effective de l'évènement.

Le partenaire Sémaphore met à disposition ses locaux, son matériel et ses équipes, notamment pour la partie technique.

Les adhérents coorganisateur participent à la définition du projet, à son organisation et sa communication. Ils sont autonomes quant à leurs propositions de contenus (organisation des showcases et projections).

**Adhérents impliqués en 2016 :** AMTA, Flower Coast, Green Piste Records, Lilananda, AMTA, Films IN, HomeWork, Sophiane Tour, Kanti, Le Transfo.



## Autres évènements

En fonction des propositions émanant des adhérents et des opportunités extérieures, LE DAMIER pourra s'engager sur l'organisation de nouveaux évènements.

Un projet de **salon dédié aux entreprises qui innovent dans les champs de la musique et de l'image** est par exemple à l'étude pour 2017, dans le cadre du projet Dynamique des Arts Vivants (DAV, voir ci-dessous). Partenaire associé de ce projet, LE DAMIER sera particulièrement actif sur l'organisation de cette rencontre au cours de laquelle il aura à cœur de valoriser ses membres.

## ŒUVRER A UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES FILIÈRES MUSIQUE ET IMAGE ET PLUS LARGEMENT LES INDUSTRIES CULTURELLES

### Travail en partenariat avec les Établissements d'enseignement supérieur

LE DAMIER travaille régulièrement en partenariat avec les Établissements d'enseignement supérieur du territoire. Ces échanges permettent à la fois aux enseignants et chercheurs de proposer LE DAMIER comme terrain de recherche et/ou d'expérimentation et au DAMIER de bénéficier d'un apport en compétences d'étudiants ou d'équipes de recherche.

Ainsi, chaque année LE DAMIER encadre des groupes d'étudiants sur des projets tutorés portés par la structure. Par exemple, en 2017, deux groupes d'étudiants de l'Université Blaise Pascal (Master 1 Arts du Spectacle et Master 2 Métiers du livre et du multimédia) travaillent sur le développement de deux projets : « Le Pack Culture Auvergne » et un « Pack Médiathèques ». Il s'agit dans les deux cas d'analyser des initiatives semblables ou alternatives et de travailler dans une démarche prospective au développement de ces projets. LE DAMIER, dans son rôle de tuteur, accompagne les étudiants dans la connaissance et compréhension du secteur des industries culturelles, leur apporte des appuis méthodologiques, leur permet de rencontrer les interlocuteurs nécessaires à la bonne réalisation de leur travail.

Autre exemple, LE DAMIER travaille depuis 2013 avec deux enseignants-chercheurs du Groupe ESC Clermont sur le projet « Culture Maps ». Ce projet consiste en une cartographie informationnelle du positionnement stratégique des industries créatives et culturelles d'Auvergne dans les secteurs de la musique et de l'image, au sens large. Depuis 2013, le Groupe ESC Clermont travaille en partenariat avec le Damier et une équipe de chercheurs du Groupe ESC Clermont à un protocole de cartographie utilisant les méthodes les plus innovantes d'aspiration de données du web, de Big Data et de cartographie informationnelle. L'objectif est d'identifier, catégoriser et analyser l'écosystème des initiatives dans le domaine des industries créatives (entreprises culturelles, associations, labels, collectifs, programmations, ...).

### Implication dans différents groupes et réunions de travail

Comme cela est le cas depuis sa création, LE DAMIER répond, dans la limite de la disponibilité de son équipe, aux sollicitations qui lui sont faites pour représenter sa filière dans diverses [instances et groupes de travail](#) (Région Auvergne-Rhône Alpes, Clermont Communauté, Ville de Clermont-Ferrand...)

LE DAMIER participe également à différents [rendez-vous professionnels](#) : rencontres nationales de l'entrepreneuriat culturel, rencontres entre professionnels de Rhône-Alpes et d'Auvergne, rencontres thématiques sur l'économie sociale et solidaire, sur l'innovation sociale, etc.

Pour ce qui est de son implication dans les [réseaux](#), LE DAMIER est depuis plusieurs années membre de France Clusters (réseau des pôles de compétitivité, grappes d'entreprises et clusters territoriaux) et d'Auvergne Nouveau Monde (stratégie de renforcement de l'attractivité de l'Auvergne). Il devrait prochainement rejoindre le collectif national MERCI (Mission Entreprendre dans les Réseaux de la Culture et de l'Innovation).

LE DAMIER est également [partenaire associé du projet DAV 2016-2018](#) (Dynamique des Arts Vivants en Massif Central). Ce projet positionne les arts vivants comme dynamique d'innovation et de

développement du Massif central et réunit des partenaires implantés dans 4 régions différentes de ce territoire.

LE DAMIER est partenaire associé sur le volet musique, dont l'objectif est le soutien et développement des pratiques, de l'implantation et de la circulation musicales sur ce territoire.

L'intervention du cluster porte plus particulièrement sur le [soutien à l'émergence de la recherche et développement](#) « Scène et numérique » : interroger fortement les mutations à l'œuvre dans les musiques actuelles dans le rapport scène / salle / artistes / publics en mêlant colloques, séminaires de travail, résidences de recherche et diffusion de formes innovantes.

### **Production annuelle de données chiffrées sur les membres**

En 2016, LE DAMIER menait une observation de ses membres afin de collecter les [chiffres clés des entreprises adhérents](#).

Une plaquette a été produite afin de communiquer sur ces chiffres et ainsi donner une vision précise des filières représentées au sein du Damier : chiffre d'affaire cumulé, nombre d'emploi cumulé, typologie des entreprises, zone de marché, implantation géographique...

Cette collecte de données sera renouvelée chaque année afin de pouvoir suivre [l'évolution de la filière et établir des analyses comparatives](#).

#### IV) ENGAGER UNE DÉMARCHE PROSPECTIVE

##### ANTICIPER LES MUTATIONS DES FILIÈRES MUSIQUE & IMAGE VIA UN GROUPE DE TRAVAIL R&D

A l'issue du forum prospectif collaboratif de décembre 2015, un groupe de travail R&D s'est constitué, qui se réunira une fois par trimestre. Il se caractérise par une démarche prospective dont les effets s'inscrivent sur le moyen, voire long terme.

L'objectif est ainsi de constituer un « THINK TANK », un **dispositif de réflexion rassemblant les acteurs impliqués dans la recherche et l'innovation** : artistes, producteurs, créatifs, chercheurs, étudiants, financeurs, techniciens, développeurs, etc.

Les sujets de recherche abordés porteront autant sur les nouveaux modes de création, production, diffusion de la musique et de l'image (spectacle live ou production enregistrée) que sur des aspects d'innovation sociale et solidaire (nouveaux modes de gouvernance, évolution des métiers, innovation vers le public empêché...).

Il s'agit d'anticiper les mutations de nos champs d'activités afin d'apporter des clés de développement aux membres du DAMIER.

Le groupe R&D a identifié 3 axes de travail :

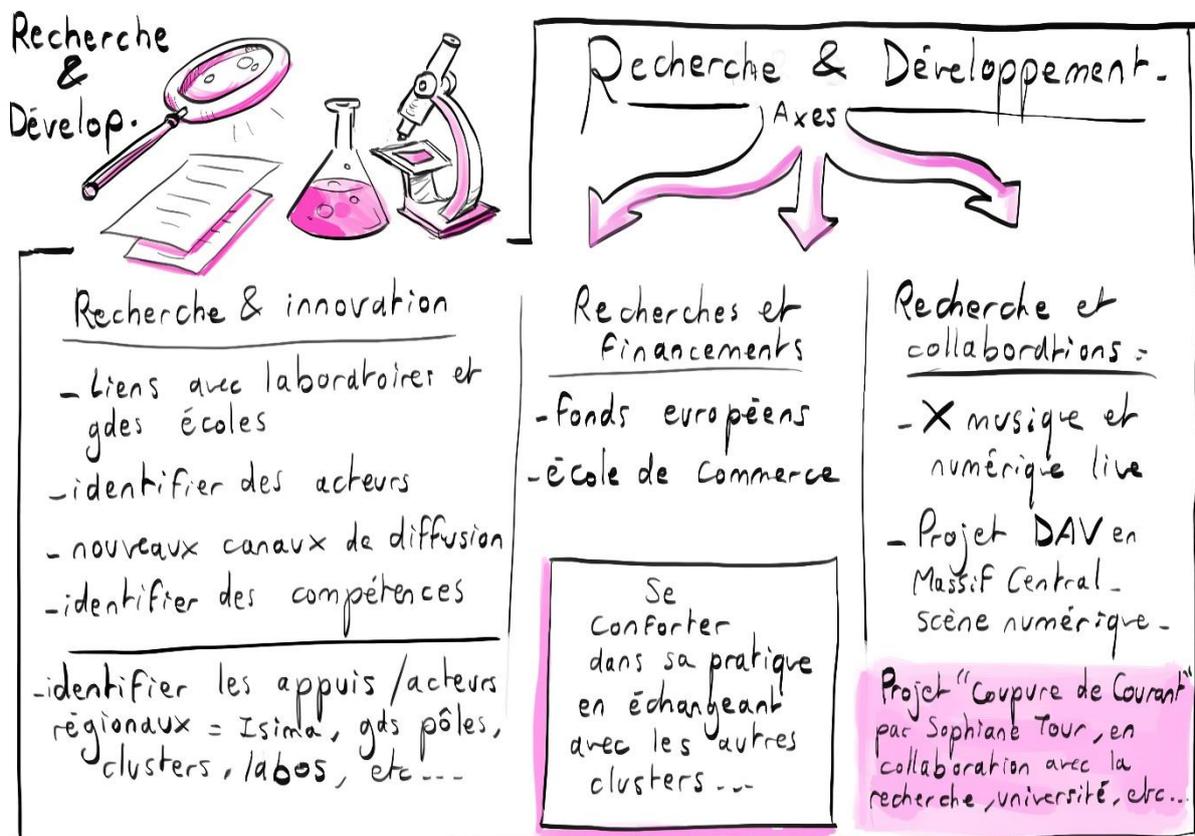
AXE 1 : Recherche et innovation

AXE 2 : Recherche de financements et fonds européens

AXE 3 : Rendre visible les actions via des manifestations spécifiques

L'objectif des avancées du groupe sera de **soutenir les démarches innovantes portées collectivement par les adhérents**.

Ainsi, les partenariats qui seront tissés avec des laboratoires de recherche **porteront prioritairement sur les projets collaboratifs accompagnés par LE DAMIER**.



## S'IMPLIQUER DANS UN LABORATOIRE D'EXPÉRIMENTATION A CIEL OUVERT : LA RUE CREATIVE



Durant sa phase d'émergence, LE DAMIER accompagnait le projet collaboratif EPICENTRE, concrétisé par l'ouverture d'un espace de bureaux partagés à Clermont-Ferrand en mai 2013. Le DAMIER y est installé depuis le printemps 2014.

En avril 2015, Epicentre a investi un espace de 450m2 pour y développer son projet de tiers-lieu « EPICENTRE FACTORY », rue Saint-Dominique à Clermont-Ferrand.

Autour d'Epicentre, LE DAMIER est partie-prenante d'un projet de développement d'une "Rue Créative" à Clermont-Ferrand.

**LA RUE CREATIVE : Faire émerger un quartier créatif et collaboratif, levier de valorisation de l'agglomération clermontoise et de la Région Auvergne.**

*Un living lab rassemblant industries créatives, startups, entreprises sociales, habitants, commerçants, étudiants, chercheurs...*

Le projet de rue créative est celui de l'implantation d'entreprises sociales et créatives dans le quartier Saint-Dominique à Clermont-Ferrand, quartier à fort potentiel de par sa position géographique en cœur de ville et sa connexion avec les autres quartiers.

Il vise tout autant le déploiement de secteurs fortement porteurs de création de valeur et d'innovation que la redynamisation d'un quartier sous-valorisé en impliquant les habitants dans un projet d'expérimentation entrepreneuriale, de développement économique et d'innovation sociale à ciel ouvert.

Epicentre Factory s'est implanté dans le quartier en avril 2015 sous la forme d'un tiers-lieu de 430m2. Son ambition est d'offrir un environnement créatif, collaboratif et stimulant, favorable à l'émergence d'entreprises innovantes sur le territoire : espaces de coworking, salles de travail partagées, fablab, formation, animations...

Epicentre, qui rassemble déjà plus de 30 entreprises (startups, entreprises créatives et sociales), est l'un des acteurs de référence dans l'écosystème de l'entrepreneuriat et de l'innovation sur l'agglomération.

Autour d'Epicentre, la « Rue Créative » est un projet de revitalisation du quartier qui vise à densifier et à diversifier les acteurs économiques présents sur ce périmètre urbain, en associant à cette démarche les habitants et les commerçants, en multipliant les espaces de rencontre et d'échange, en favorisant les dynamiques d'innovation et de solidarité plus que de compétition, en travaillant sur des logiques de complémentarité, de différenciation et d'innovation. Il s'agit par un projet innovant d'amorcer la transformation de l'agglomération clermontoise via un quartier laboratoire catalyseur des potentiels créatifs ouvert et connecté sur la ville.

Ce projet est porté par Epicentre Factory. L'association évolue aujourd'hui vers un statut de SCIC, associant dans sa démarche des acteurs de l'économie collaborative, de l'entrepreneuriat social et des industries créatives. Le projet de rue se développe en effet autour de ces différents axes, nommant comme référents ces acteurs impliqués. **LE DAMIER y porte le volet « Industries culturelles et créatives ».**



CRÉATION DE CONTENU,  
 en collaboration avec les acteurs  
 du Damier = écosystème innovant,  
 Startups, nouvelles technologies...



BASE-CAMP = pour  
 se tenir au courant  
 des avancées.

projet porté par Epicentre Factory.

le projet:  
 Espace de création / innovation au-delà  
 des murs d'Epicentre.

innovation  
 territoriale

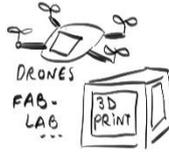


innovation  
 sociale



espace de rencontres,  
 travail, collaborations

innovation  
 technologique



10/06 = 1<sup>ère</sup> réunion avec habitants +  
 collectivités → création d'un  
 comité de pilotage -  
 ↳ le 07/07 = 1<sup>ère</sup> réunion comité.

CHALLENGE = Monter pendant 2-3 ans  
 la rue créative -  
 Devenir 1 des piliers de la Capitale  
 numérique -